



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/124

**Objet : Désignation des représentants à la commission de suivi de site de la société
EPC France
(Annule et remplace la délibération n°2014/103 du 10 juillet 2014)**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu qu'une commission de suivi de site a été créée à compter du 26 mai 2012 autour du dépôt d'explosifs exploité par la société EPC France à Montdragon, classé à Autorisation avec Servitude d'utilité publique (A.S). La commission s'étend sur le territoire des communes de Montdragon, Graulhet, Saint-Julien du Puy et Labessière-Candeil, et couvre un périmètre d'un rayon de 1.505 mètres autour des installations d'EPC France.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout est membre de la commission de suivi de site de la société EPC France.

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout à la commission de suivi de site de la société EPC France dont les noms suivent :

Titulaire	Suppléant
- <i>Monsieur François GODEFROY</i>	- <i>Monsieur Michel BONNET</i>

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE